



Algérie

République algérienne démocratique et populaire
Programme des Nations Unies pour le Développement
Projet d'appui au Parlement algérien
Document de Projet

Entité d'exécution: Parlement algérien

Produit attendu : Les capacités des administrateurs et des élus du Parlement algérien sont renforcés en intégrant l'approche genre.

Titre du Projet : Appui au Parlement algérien

Effet UNDAF: le présent projet s'inscrit dans le domaine de coopération numéro 3 de la gouvernance dont l'objectif est : « D'ici à 2011, les institutions nationales auront été modernisées et leurs capacités consolidées ». Ceci figure dans le plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement 2007-2011.

Résultat attendu : D'ici à 2015, les programmes de réformes seront mis en œuvre et la bonne gouvernance sera consolidée.

Breve description

Le projet « Appui au Parlement algérien » s'inscrit dans le programme global de renforcement parlementaire dit GPPS (Global Program for Parliamentary Strengthening). L'objectif du projet est le développement des capacités des fonctionnaires et des parlementaires en intégrant la dimension genre.

L'exécution du projet permettra aux deux chambres du Parlement algérien de répondre de manière plus active aux attentes des citoyens et de s'acquitter plus efficacement de leur mission législative et de contrôle des activités gouvernementales.

Période du projet :	2009 - 2012	Ressources requises	
Domaine:	Gouvernance	pour la mise en œuvre du projet.....	2.000.000,00 \$
Atlas Award ID:	50304	Ressources disponibles.....	1.250.000,00 \$
Date du début:	Novembre 2009	• Fonds belges/GPPS.....	750.000, 00 \$
Date de la clôture :	Décembre 2012	• Fonds PNUD.....	200.000,00 \$
Arrangement de gestion:	NIM (Exécution Nationale)	• Autres bailleurs de fonds éventuels	
		o Bailleur.....	
		o Bailleur.....	
		o Bailleur.....	
		• Contribution en nature du Parlement.....	200.000,00 \$
		Budget restant à mobiliser.....	850.000, 00 \$

Approuvé par le Ministère des affaires étrangères


 La Directeur Général des
 Relations Economiques et de
 la Coopération Internationales
Amr ABBA

Approuvé par l'Assemblée Populaire Nationale


Hafzaoui AMRANI

Approuvé par le Conseil de la Nation


 Secrétaire Général
 du Conseil de la Nation

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement


Mamadou MBaye
 Représentant résident PNUD
 UNDP Resident Representative

10 NOV. 2009

I. ANALYSE

La Constitution de 1989 et la révision constitutionnelle du 23 février 1996 ont fondé un système de gouvernance basé sur le pluralisme politique et introduit d'importantes réformes institutionnelles, notamment l'instauration d'un Parlement bicaméral. La révision du 14 novembre 2008 de la loi fondamentale algérienne a constitutionnalisé les droits politiques des femmes ; un nouvel article 31 bis prévoit en effet que « *l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues* ». Cette nouvelle disposition constitutionnelle dont les modalités de mise en œuvre seront fixées par une loi organique, est un pas vers une meilleure représentativité du Parlement. Les femmes continuent à être peu représentées¹ dans la sphère politique bien qu'elles constituent 51% de la population².

Le Parlement, composé de deux chambres, joue un rôle important dans la vie politique du pays. L'Assemblée Populaire Nationale est composée de députés élus au suffrage universel direct et secret; la chambre haute qu'est le Conseil de la Nation (Sénat), regroupe quant à elle des parlementaires pour 2/3 élus au scrutin indirect et secret parmi et par les membres des assemblées populaires des wilayas et des assemblées populaires communales, et, pour 1/3, nommés par le Président de la République parmi les personnalités et les compétences nationales dans les domaines scientifique, culturel, professionnel, économique et social. Même si les deux chambres sont dotées de compétences législatives et d'un pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale, c'est d'abord à l'Assemblée Populaire Nationale (APN) que sont soumis les projets de lois. Celle-ci dispose d'un droit d'amendement et d'initiative législative, contrairement au Conseil de la Nation (CdN) ; celui-ci vote les textes à la majorité des 3/4 de ses membres alors que l'adoption en première lecture d'un texte par l'APN ne requiert que la majorité simple. Il est à noter cependant qu'un projet de loi ne peut être adopté que s'il est l'objet d'un vote conforme par les deux Chambres. En cas de non adoption de la loi par le Conseil de la Nation, le texte est d'abord soumis à une Commission dite paritaire (APN - CN) qui propose un libellé de compromis, avant d'être retiré par le gouvernement en cas de désaccord persistant entre les deux Chambres.

Les propositions de lois, pour être recevables, doivent être déposées par au moins 20 députés, conformément à l'article 119 alinéa 02 de la Constitution.

L'APN actuelle est issue des élections du 17 mai 2007. Le renouvellement de ses membres est prévu pour mai 2012. Cela offre une opportunité de travail continu et approfondi avec les nouveaux

¹ Les femmes représentent actuellement 7.7% de l'Assemblée Nationale Populaire et il y a 5 femmes au Conseil de la Nation.

² Office National des Statistiques : WWW.ONS.DZ (Résultats de 2006)

élus. Ce travail se base sur l'analyse qui a démontré un besoin réel pour le renforcement des élus et des administrateurs du Parlement, notamment en matière législative et de contrôle budgétaire.

La communication externe et interne du Parlement demeure limitée et le besoin de la moderniser s'exprime de façon urgente, en particulier à travers l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'analyse a démontré également que le faisceau des liens entre le Parlement et la société civile est relativement modeste, la relation entre la représentation nationale et les entités de la société civile étant à encourager, densifier et accompagner au niveau national.

Et tenant compte du fait qu'un pouvoir législatif représentatif implique la parité et l'égalité entre les sexes dans la prise de décision, le renforcement des femmes au Parlement et l'un des axes fondamentales du projet.

Il est important de rappeler que le projet « Appui au Parlement algérien » s'insère dans le programme global de renforcement parlementaire GPPS (*Global Program for Parliamentary Strengthening*)³ exécuté par le PNUD.

Les phases du projet :

L'initiative appui au Parlement Algérien s'est vu étaler en trois phases. La première phase du projet qui s'est déroulée de 2002 à 2005 a vu se concrétiser les premières actions de soutien au Parlement algérien, en créant quelques bureaux de permanence pour les parlementaires dans les régions (Wilayas), ainsi qu'en finançant des formations à l'étranger.

La deuxième phase qui s'est étalée de 2005 à 2008 a vu la réalisation de neuf ateliers de formation au sein du Parlement et l'organisation de stages d'immersion professionnelle de courte durée à l'étranger au profit de 34 fonctionnaires des deux chambres du Parlement ; par ailleurs, et additivement à l'acquisition à leur profit de serveurs de type *blade*, trois sessions formatives hautement techniques de 2 à 5 jours chacune ont été organisées pour renforcer les capacités des équipes informatiques des deux Chambres et les aider à réaliser leur GED (Gestion Electronique des Documents), leurs systèmes d'information, leurs sites Web, leurs portails Intranets et leurs bibliothèques virtuelles.

Une étude sur la représentation des femmes au Parlement et auprès des partis politiques a été lancée en novembre 2008. De même qu'un Forum arabe des femmes politiques a été organisé en janvier 2009 en vue d'échange d'expériences régionales.

Il est important de rappeler aussi que la phase II du projet a fait l'objet en 2007 d'une évaluation externe⁴ qui a recommandé suite à des résultats activités positives à la reconduction du projet vers

³ GPPS est un programme régional dans cinq pays : l'Algérie, Liban, Mauritanie, Rwanda et le Niger

⁴ Evaluation élaborée par Dr. Alkache Alhada et Dr. Jonathan Murphy

une troisième phase. Les résultats positifs atteints lors de la phase II et les besoins continus du parlement ont conforté la reconduction du projet vers une troisième phase.

Cette évaluation a tout particulièrement proposé le développement des activités du Forum des femmes parlementaires, les échanges de bonnes pratiques et l'ouverture sur d'autres Parlements de la région, le renforcement du travail avec les commissions et les groupes parlementaires, l'amélioration des relations avec les médias, et l'implication accrue des parlementaires dans les travaux du comité de pilotage.

La durée d'exécution de la phase III du projet est prévue pour trois années, de juillet 2009 à juin 2012. Un financement de 750.000,00 \$ provenant du gouvernement Belge a d'ores et déjà été obtenu dans le cadre du GPPS pour toute la durée du projet.

Le PNUD, en étroite collaboration et consultation avec le Parlement, drainera vers le programme et la réalisation de ses objectifs davantage de ressources notamment auprès de bailleurs de fonds potentiels et mobiliser pour atteindre les buts fixés une enveloppe globale estimée à 2.000.000 \$

L'objectif principal de cette phase sera le développement des capacités des membres élus et des fonctionnaires du Parlement ; le projet veillera aussi à l'élargissement des partenariats et des échanges internationaux notamment Sud-Sud.

II. STRATEGIE

La stratégie de cette troisième phase du projet « Appui au Parlement Algérien » se focalisera sur la consolidation des résultats atteints lors de sa phase II dont l'évaluation positive conforte la pertinence. Une mobilisation de ressources substantielles et supplémentaires est prévue auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux en étroite collaboration avec le Parlement, comme mentionné ci-dessus.

Sur le fond, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des fonctionnaires et des membres du Parlement, ainsi que l'accroissement des opportunités de partenariats et d'échanges.

Dans ce contexte, l'objectif spécifique de la phase III du projet visera à renforcer les capacités des administrateurs et des élus du Parlement ainsi que l'approche genre.

Pour ce faire, la stratégie du projet se basera sur les résultats suivants:

Résultat stratégique 1 : Le renforcement des capacités législatives et administratives du Parlement.

Activités : Il s'agit de moderniser le journal officiel des débats, afin de permettre une transcription plus fidèle et surtout beaucoup plus rapide des débats parlementaires. Il est urgent en effet d'appuyer les deux chambres à se doter d'un système moderne qui permettra la diffusion dans les délais les plus courts du journal des débats aussi bien dans sa forme intégrale qu'analytique.

Il s'agira aussi de contribuer à mettre en œuvre le programme de formation des fonctionnaires et des membres des deux chambres du Parlement ; les thématiques de formations des fonctionnaires parlementaires incluent notamment: 1] le processus législatif de l'initiative à la promulgation; 2] l'analyse et le contrôle budgétaires ; 3] la rédaction et l'amendement des lois ; 4] le protocole au Parlement / savoir-faire de base et spécificités ; 5] les relations interparlementaires ; 6] la diplomatie parlementaire ; 7] le ruling des séances plénières ; 8] la régie technique des séances plénières ; 9] les compte- rendus des débats ; 10] ressources humaines et des finances et des moyens.

Une série de guides du processus législatif algérien et de manuels pédagogiques sera élaborée en langues arabe, anglaise et française: 1] Guide du processus législatif général ; 2] Guide spécifique aux projets de lois de finances ; 3] Manuel du ruling des séances plénières ; 4] Guide du Président de commission ; 5] Manuel d'orientation des nouveaux élus. 6] Guide du membre du Parlement / comment l'élu peut-il exercer efficacement son mandat ; 7] Guide de l'assistant parlementaire ; 8] Manuel des travaux parlementaires les deux chambres réunies ; 9] Manuel de la deuxième lecture des textes législatifs ; 10] Manuel des travaux en Commission paritaire ; 11] Manuel d'élaboration des motions et des résolutions ; 12] Manuel de rédaction des propositions de lois ; 13] Manuel de rédaction des amendements de lois ; 14] Guide de l'éthique et de la déontologie parlementaires ; 15] Manuel des procédures administratives et financières. 16] Un glossaire de terminologie parlementaire dans les trois langues (Arabe, Français, Anglais) sera publié aussi. Ces guides et ces manuels feront l'objet d'une large diffusion (parlementaires, fonctionnaires, médias, société civile, universités, Parlements étrangers...)

Une évaluation du fonctionnement des services législatifs et administratifs du Parlement sera entreprise. Le programme veillera à l'organisation de stages en immersion professionnelle pour les fonctionnaires, de séminaires, de voyages d'études dans les parlements étrangers, ainsi que de formations au contrôle parlementaire pour les députés. Une étude comparative sur l'expérience internationale en matière de droit et de procédures liées au contrôle du gouvernement par le parlement sera lancée.

Des colloques seront organisés sur la protection des droits humains et la lutte contre la corruption, à travers l'application des dispositions constitutionnelles, des textes législatifs et des mesures réglementaires qui s'y attachent.

Résultat stratégique 2 : La communication interne et externe du Parlement est modernisée en intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.

Activités : La réalisation d'un court programme durant le deuxième semestre de 2008 visant le renforcement des équipes informatiques a révélé la nécessité d'une évaluation technique qui déterminera les besoins exacts de chacune des deux chambres. Cet audit permettra d'entreprendre

dans le cadre du présent programme les actions que sont pour chacune des deux chambres : 1] le développement du site web, 2] la réalisation d'un portail intranet- extranet ; 3] la réalisation d'une bibliothèque virtuelle ; 4] la mise en place d'un système de Gestion Electronique des Documents (GED) ; 5] l'amélioration de l'infographie des revues périodiques du Parlement ; 6] la réalisation d'une infothèque ; 7] la mise en place d'un système de vidéoconférence ; 8) l'informatisation de la bibliothèque ; 9] le ressourcement de la bibliothèque en ouvrages et périodiques. 10] L'installation de panneaux d'annonces électroniques 11] la communication au Parlement ; 12] les relations avec les médias ; 13] les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication au Parlement.

Deux guides de communication à l'intention du Parlementaire seront élaborés : 1] Guide de l'interview du parlementaire ; 2] Guide de la relation élu- médias.

Le développement d'une version dynamique et interactive du site web facilitera la communication interne et externe. La création d'un portail intranet-extranet permettra aux députés et aux sénateurs d'accéder aux projets et propositions de lois, et aux informations relatives aux activités parlementaires depuis leurs régions et sans avoir à se déplacer à la capitale.

Une rencontre sur la politique et les nouvelles techniques de l'information et de la communication permettra de sensibiliser les élus à l'importance de l'utilisation des nouvelles technologies.

Des formations en matière de communication, de prise de parole en public et de relations avec les médias seront proposées aux Parlementaires et aux fonctionnaires les plus concernés.

La réalisation d'une bande dessinée, d'un conte et d'un film destinés aux jeunes est envisagée pour expliquer le rôle et le fonctionnement du Parlement.

Une étude technique de pré faisabilité d'un projet de télévision parlementaire intégrée au bouquet de chaînes thématiques et en partenariat avec l'ENTV sera lancée.

Résultat stratégique 3 : Les élus sont en mesure de mener un travail de proximité avec la société civile.

Activités : Un programme visant à rapprocher les élus et la société civile sera lancé. Des rencontres thématiques entre les parlementaires, les citoyens et la société civile seront organisées au niveau national et régional. L'objectif est d'accompagner les parlementaires dans la prise en charge des problèmes des citoyens.

Il sera question aussi d'encourager l'organisation d'auditions régulières des représentants de la société civile, ainsi que l'organisation de débats publics, afin d'enrichir et de promouvoir le travail parlementaire.

Un guide de la relation élu- citoyen sera élaboré aussi.

Il s'agira aussi d'appuyer les parlementaires pour l'installation des permanences parlementaires afin de consolider les rapports des parlementaires avec les citoyens.

Résultat stratégique 4 : La représentation des femmes au Parlement est encouragée et leur rôle politique et social est accru.

Activités : Une attention particulière sera accordée à la création d'un Forum des femmes parlementaires auquel un appui technique sera apporté. Un programme de formation visant le renforcement des femmes parlementaires en matière de leadership et de prise de parole en public sera proposé. Dans le droit fil des nouvelles dispositions constitutionnelles, un guide spécifique au profit des candidates aux assemblées élues sera élaboré afin d'inciter les femmes à se présenter aux élections, notamment celles sénatoriales et législatives prévues en mai 2012.

III. RESULTATS ET RESSOURCES

Résultat attendu selon le programme du pays : Les institutions nationales modernisées et consolidées répondent mieux aux besoins des citoyens.

Indicateur de résultat selon le programme du pays : D'ici 2015, les programmes de réformes seront mis en œuvre et la bonne gouvernance sera consolidée.

Domaine d'application des résultats: (Plan stratégique de 2008-11): Gouvernance démocratique

Stratégie du partenariat: La stratégie du projet en termes de partenariat fera partie de la stratégie globale du PNUD. Les partenaires comprennent les différents gouvernements qui soutiennent le développement parlementaire et ainsi que les différentes organisations ou agences internationales qui s'intéressent à la bonne gouvernance.

Titre du Projet et ID (ATLAS Award ID): Appui au parlement Algérien – 50304

Résultats attendus	Cibles	Activités indicatives	Résponsables	Ressources
<p>Produit 1</p> <p>Renforcement des capacités législatives et administratives du Parlement</p>	<p>Fonctionnaires Parlementaires</p>	<p>1.1 Moderniser le journal officiel des débats</p> <p>1.2 Organiser des rencontres, des formations et des visites d'études sur les thèmes d'actualité législative, le processus législatif et le contrôle budgétaire.</p> <p>1.3 Engager une évaluation du fonctionnement des services législatifs et administratifs du Parlement.</p> <p>1.4 Réalisation d'une étude comparative sur l'expérience internationale en matière de droit et de procédures liés au contrôle du gouvernement par le parlement et</p>	<p><i>Parlement</i> <i>PNUD</i></p>	<p><i>600.000\$</i></p>

		<p>organisation de formations destinées aux parlementaires sur l'utilisation des instruments de contrôle.</p> <p>1.5 Organisation de formations, y inclus par stages d'immersion professionnelle auprès de parlements étrangers, sur les procédures d'élaboration des lois, l'analyse et le contrôle budgétaires, la rédaction et l'amendement des lois, le protocole au parlement, le ruling des séances plénières, la régie technique des séances plénières, la gestion des ressources humaines, l'administration, les finances et les moyens.</p> <p>1.6 Organisation d'un cours académique destiné aux parlementaires sur les usages universels en matière de protocole, de conduite, d'éthique et de déontologie parlementaires.</p> <p>1.7 Organisation de formations au profit de fonctionnaires sur le protocole parlementaire, les relations interparlementaires et la diplomatie parlementaire.</p> <p>1.8 Elaboration des guides suivants : 1) Guide du processus législatif général ; 2] Guide spécifique aux</p>		
--	--	---	--	--

		projets de lois de finances ; 3] Manuel du rulling des séances plénières ; 4] Guide du Président de commission ; 5] Manuel d'orientation des nouveaux élus. 6] Guide du membre du Parlement / comment l'élu peut-il exercer efficacement son mandat ; 7) Guide de l'assistant parlementaire ; 8) Manuel des travaux parlementaires les deux chambres réunies ; 9] Manuel de la deuxième lecture des textes législatifs ; 10] Manuel des travaux en Commission paritaire ; 11] Manuel d'élaboration des motions et des résolutions ; 12] Manuel de rédaction des propositions de lois ; 13] Manuel de rédaction des amendements de lois ; 14] Guide universel de l'éthique et de la déontologie parlementaires ; 15] Manuel des procédures administratives et financières. 16] Glossaire de terminologie parlementaire dans les trois langues (Arabe, Français, Anglais)		
Produit 2 La communication interne et externe du Parlement est largement modernisée	Fonctionnaires Parlementaires	2.1 Réalisation d'une évaluation des services informatiques des deux chambres du Parlement 2.2 Appui aux projets de bibliothèques virtuelles dans les deux chambres du Parlement 2.3 Appui aux projets de modernisation des site web et des	<i>Parlement</i> <i>PNUD</i>	600 000\$

		<p>portails intranet et extranet des deux chambres du Parlement</p> <p>2.4 Organisation de formations à l'utilisation des serveurs ; formations sur le portail extranet, le web, et la digitalisation.</p> <p>2.5 Organisation d'une rencontre sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication au Parlement.</p> <p>2.6 Formation des Parlementaires aux relations avec les medias</p> <p>2.7 Réalisation et publication d'une bande dessinée pour les jeunes qui explique le fonctionnement et le rôle du Parlement</p> <p>2.8 Réalisation d'un conte pour enfants sur le Parlement.</p> <p>2.9 Réalisation d'un film documentaire sur l'histoire du Parlement algérien, sa place au sein des grandes institutions, et ses missions.</p> <p>2.10 Formation spécialisée au profit des journalistes accrédités chargés de couvrir les activités parlementaires</p> <p>2.11 Réalisation d'une étude technique de préfaisabilité d'un canal télévisuel parlementaire intégré au bouquet thématique de l'ENTV</p> <p>2.12 Elaboration de deux guides de la communication : guide de</p>		
--	--	--	--	--

		<p>l'interview et guide des relations de l'élus avec les médias</p> <p>2.13 Appui à la mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED)</p> <p>2.14 Amélioration de la qualité de l'infographie des revues périodiques du Parlement</p> <p>2.15 Réalisation d'une infothèque</p> <p>2.16 Mise en place d'un système de vidéoconférence.</p> <p>2.17 Ressourcement des deux bibliothèques du Parlement en ouvrages et périodiques.</p> <p>2.18 Installation de panneaux d'annonces électroniques.</p>		
<p>Produit 3</p> <p>Les relations entre les élus et la société civile sont consolidées</p>	<p>Fonctionnaires Parlementaires Organisations de la société civile</p>	<p>3.1 Elaboration d'un guide proposant des démarches et des méthodes pour mieux organiser, encadrer, structurer densifier, pérenniser et systématiser les auditions des représentants de la société civile par les commissions permanentes au moment de l'examen des projets de lois et également par les groupes parlementaires.</p> <p>3.2. Organisation de rencontres locales visant à familiariser les parlementaires avec le travail de proximité avec les citoyens et autres membres de la société civile locale.</p> <p>3.3 Organisation des missions préparatoires pour les rencontres</p>	<p><i>Parlement</i> <i>PNUD</i></p>	<p>400.000\$</p>

		<p>locales et identifications des organisations de la société civile susceptible de prendre part aux différentes rencontres locales.</p> <p>3.4 Appui à la mise en place de permanences parlementaires locales.</p> <p>3.5 Elaboration d'un guide sur les relations Parlement- citoyens.</p>		
<p>Produit 4 La représentation des femmes au Parlement est encouragée</p>	<p>Parlementaires Organisations de la société civile</p>	<p>4.1 Appui à la création et à la structuration d'un Forum des femmes parlementaires</p> <p>4.2 Actions spécifiques et privilégiées d'assistance formative au développement des capacités des femmes parlementaires à participer aux travaux législatifs.</p> <p>4.3 Réalisation d'un guide spécial des candidates aux assemblées élues.</p>	<p><i>Parlement PNUD</i></p>	<p>300 000\$</p>
<p>Aspect administratif</p>	<p>1. Désigner le coordonnateur du projet 2. Désigner l'assistant 3. Louer un bureau et assurer son fonctionnement</p>	<p>Mise en place du bureau de la coordination du projet</p>	<p><i>Parlement PNUD</i></p>	<p>100.000\$</p>
<p>Total</p>				<p>2.000.000 \$</p>

*Les activités en caractères gras sont des activités considérées comme non prioritaires et seront mises en œuvre en fonction de la mobilisation des fonds prévus au projet.

IV. FINANCEMENT

Les procédures de mise en œuvre nationale « NIM » seront suivies et appliquées afin d'assurer la transparence et le bon suivi de l'utilisation des ressources du projet.

IV.1 GESTION FINANCIERE DU PROJET

La gestion financière s'effectuera par virement direct de la part du PNUD.

Tout paiement exécuté par le PNUD est subordonné à une demande de paiement direct (DPD) validée et signée par les deux directeurs nationaux de projet avec attestation de service fait.

Le PNUD s'engage à transmettre les états trimestriels et annuels des dépenses du projet au terme de chaque trimestre et année. Les rapports financiers trimestriels et annuels seront validés et signés par les deux directeurs nationaux de projet.

IV.2 Audit et formation

Le projet sera soumis à un audit financier conformément au planning annuel des audits du PNUD. L'audit prendra en considération les procédures d'exécution nationale du PNUD.

Le PNUD s'engage à fournir la formation ,au besoin, en matière de gestion financière et utilisation du système de gestion ATLAS du PNUD au comité de gestion et de coordination technique ainsi qu'à l'unité de gestion du projet.

IV.3. Les fonds du projet

- la contribution du GPPS (750.000,00\$ auxquels s'ajouteront les futures ressources à drainer pour réunir les 2.000.000,00 \$ requis par le projet) est susceptible de varier en fonction des fonds mobilisés. Il est convenu d'approcher plusieurs ambassades dont celle des Etats Unis, de la Grande Bretagne, de la France, de l'Espagne et de la Commission Européenne.
Les activités mentionnées en gras dans la partie des résultats et des ressources sont considérés non prioritaires et seront tributaires de l'obtention des fonds nécessaires.
- Les frais de gestion du PNUD sont arrêtés à 7% de chaque enveloppe mobilisée
- La contribution en nature du Parlement algérien, estimée à 200.000 USD sur la période 2009 - 2012, inclut notamment une partie des dépenses de gestion administrative, de supervision et de coordination des actions mises en œuvre ; une partie des dépenses de transport local des experts sollicités ; les frais de duplication de documents sous divers supports ; les frais de mise à disposition de consommables et d'accessoires ; les dépenses de mise à disposition du personnel de soutien technique (accueil, information, secrétariat, sécurité et logistique) ; les frais de mise à disposition de locaux climatisés, de matériel audio-visuel, de matériel informatique et de périphériques, d'équipements d'interprétation simultanée, de traduction urgente, de prestations sanitaires in situ, de téléphonie, de télécopie et d'accès Internet pour les événements organisés dans l'enceinte du Parlement ; les frais d'établissement des badges d'accès.

- La contribution numéraire du bureau du PNUD pour le projet est de 200.000\$.

Il convient de noter que les crédits du GPPS prévus dans un plan de travail annuel et non consommés au cours de l'année, ne pourront pas être reportés et tombent en exercice clos.

V. GESTION DU PROJET

La gestion du projet s'effectuera selon les règles en vigueur du GPPS et conformément aux procédures du PNUD comme le stipule l'accord de base signé entre le PNUD et le Ministère des affaires étrangères le 20 juillet 1977.

La gestion du projet inclut trois niveaux de concertation et de décision, à savoir : le comité de pilotage, le comité de gestion et de coordination technique ainsi que la réunion tripartite annuelle.

Dans la perspective du développement du projet et conformément aux recommandations de l'évaluation de la phase II, le mode de gestion du projet pour ce qui est du comité de pilotage est élargi lors de cette troisième phase (2009-2012) aux parlementaires.

V.1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage se réunira deux fois par an ou en tant que de besoin. Il est présidé alternativement par alternance par un membre de l'APN et un membre du Conseil de la Nation.

Le comité de pilotage regroupera :

- Un parlementaire membre de l'APN et un parlementaire membre du Conseil de la Nation désignés par le Président de chaque chambre.
- Les Secrétaires généraux des deux chambres du Parlement ou leurs représentants
- Le Représentant Résident adjoint du PNUD ou son représentant

Le Comité de Pilotage aura pour missions:

- ✓ D'approuver le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et gestion et de coordination
- ✓ De contrôler l'avancement des activités arrêtées ;
- ✓ De recommander des actions et des activités répondant aux besoins et à la politique du Parlement ;
- ✓ De coordonner les relations interinstitutionnelles en relation avec le projet et contribuer à lever toute difficulté qui pourrait apparaître dans sa mise en œuvre ;

V.2. Le Comité de Gestion et de Coordination Technique

Le Comité de gestion et de coordination technique se réunira d'une manière régulière et assurera le secrétariat du Comité de pilotage et regroupera:

- Le directeur national de projet de l'Assemblée Populaire Nationale.
- Le directeur national de projet du Conseil de la Nation.
- Le coordinateur (ice) national du projet.

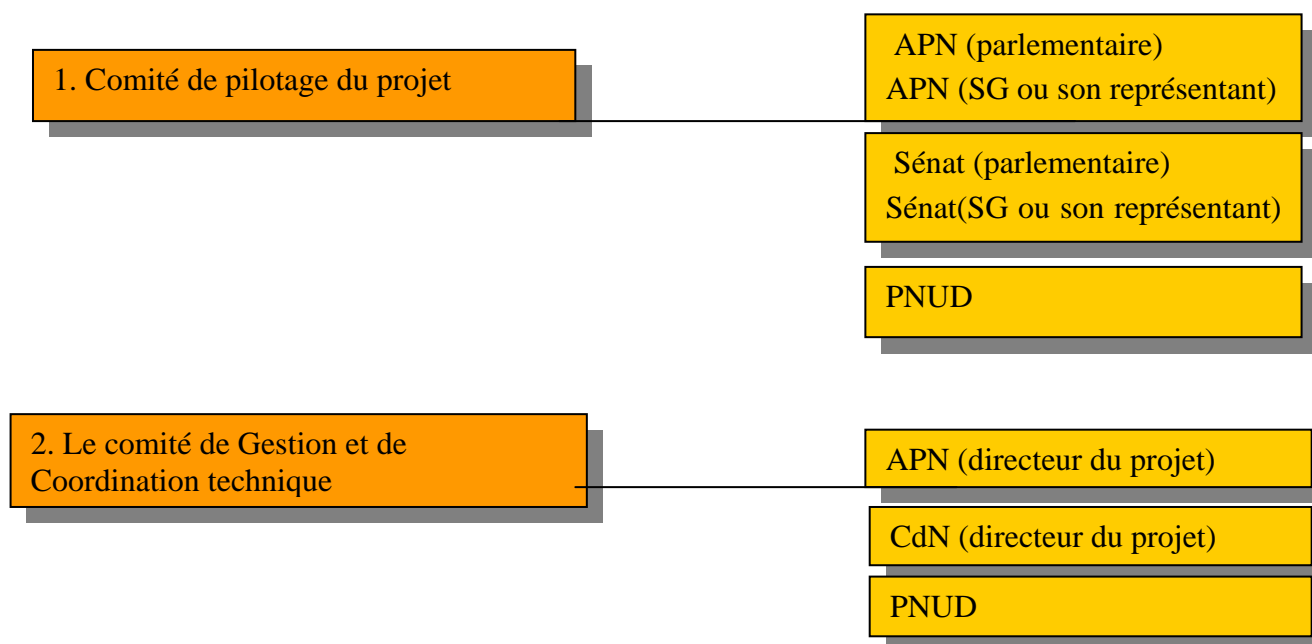
Le comité de gestion et de coordination technique a pour missions de:

- ✓ Valider le plan de travail annuel du projet et le soumettre au Comité de pilotage ;
- ✓ Valider les rapports financiers et d'activités trimestriel et annuel et les soumettre au Comité de pilotage
- ✓ Suivre l'état d'avancement du projet ;
- ✓ Tracer les lignes directrices et réfléchir sur les choix stratégiques à effectuer pour le projet ;
- ✓ Contribuer à la recherche de bailleurs de fonds potentiels ;
- ✓ Suivre l'exécution des activités du projet ;
- ✓ Valider les rapports des activités ;
- ✓ Suivre et de contrôler la gestion financière du projet ;

Pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet, une unité de gestion sera mise en place sous la direction des deux directeurs de projet et aura pour tâches :

- ✓ De produire et de proposer au Comité de Gestion et de Coordination technique le plan de travail annuel ;
- ✓ De produire les rapports financiers et d'activités trimestriel et annuel à soumettre au Comité de coordination technique ;
- ✓ De mettre en œuvre, de gérer et d'exécuter chacune des activités découlant du plan de travail annuel;
- ✓ De produire les rapports inhérents à chacune des activités du projet à soumettre au Comité de coordination technique ;
- ✓ D'assurer le suivi et la gestion financière du projet ;
- ✓ De rechercher, d'identifier et de faire participer les bailleurs de fonds potentiels ;

Structure de l'organisation du projet



Les membres du comité de pilotage ne peuvent être désignés comme membres du comité de gestion et de coordination technique.

Les deux Présidents de Chambres nommeront les membres du Comité de pilotage et du Comité de Gestion et de Coordination Technique et la transmettront par voie officielle.

Un plan de travail annuel sera produit par le comité de gestion et de coordination technique et validé par le comité de pilotage lors de sa réunion.

Une réunion tripartite à laquelle prendront part un représentant du Ministère des affaires étrangères, les Secrétaires généraux des deux chambres du Parlement ou leurs représentants et le Représentant résident du PNUD ou son délégué sera organisée annuellement ; cette réunion permettra aux membres qui y participent de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet, d'en apprécier les résultats et l'impact, de convenir des mesures rectificatives éventuelles à apporter à l'orientation générale du projet pour en accroître l'efficacité et l'efficacé.

Une réunion qui regroupera les représentants des bailleurs de fonds et le PNUD et à laquelle les représentants du Parlement pourront assister sera organisée chaque semestre dans les bureaux du PNUD afin de suivre et d'évaluer l'avancement du projet.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Les procédures du PNUD en matière de suivi et d'évaluation sont applicables au présent projet.

Le comité de gestion et de coordination technique du projet assurera un suivi continu de la réalisation des activités planifiées, à travers notamment:

- **Les rapports d'activité trimestriels** lesquels constateront les progrès en matière de réalisation des résultats. Ces rapports seront établis par le/la coordinateur(e) du projet et soumis au comité de gestion et de coordination technique.
- **Les rapports d'activité annuels** qui engloberont les bonnes pratiques et les leçons apprises afin de permettre une meilleure planification des activités pour les années suivantes en termes de contenu et d'agenda. Ces rapports seront établis par le/la coordinateur(e) du projet et soumis au comité de gestion et de coordination technique qui les validera et les soumettra au comité de pilotage.

Une évaluation à mi parcours sera effectuée à la fin de l'année 2010. Une évaluation globale du projet est prévue en 2011, elle sera externe et indépendante conformément aux procédures d'exécution nationale.

- Des fiches d'évaluation seront établies pour chaque activité.

VII. CONTEXTE LÉGAL

Le projet fonctionnera selon les modalités de mise en œuvre nationale « NIM ». Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base, conclu entre le gouvernement algérien et le PNUD, signé le 20 juillet 1977.

Ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation du Gouvernement algérien représenté par le ministère des affaires étrangères:

- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet
- La révision finale obligatoire pour le rééchelonnement de la fourniture des rapports prévus par le projet, l'accroissement du à l'inflation des dépenses d'experts ou autres en fonction des délais réels d'exécution

L'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultation entre les parties ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au projet.

VIII.

Analyse des risques

La situation sécuritaire en Algérie s'est énormément améliorée grâce aux efforts soutenus du Gouvernement algérien depuis plusieurs années, les principaux risques pour la mise en œuvre de ce projet sont : (a) les risques liés aux agendas politiques (élections ou autres) qui peuvent différer l'exécution des activités. (b) la crise financière internationale qui pourrait avoir des répercussions sur le taux de change du dollar et la circulation des fonds par les banques.

